

*Questions orales***LOTO CANADA****LE PRÉTENDU GASPILLAGE—L'INFORMATION DU GOUVERNEMENT**

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre d'État (santé et sport amateur). Je trouve regrettable cette fausse indignation qu'elle nous a servie il y a quelques minutes lorsqu'elle nous a dit qu'elle devrait attendre pour répondre aux questions alors qu'elle avait l'occasion de faire une déclaration lorsque la motion a été présentée en vertu de l'article 43 du Règlement.

● (1427)

Comme la CBC a admis ce que disait l'opposition depuis juin dernier au sujet de Loto Canada et comme le président de Loto Canada avait déclaré le 26 juin qu'on avait «négocié avec soin et prudence» le contrat passé avec la General Instruments, le ministre peut-elle dire à la Chambre si le reportage diffusé hier soir au journal télévisé de la chaîne nationale sous le titre de «A Gamble that didn't pay off» est véridique et, si cette entreprise ne coûtera pas jusqu'à 37 millions de dollars, combien l'honorable représentante croit-elle qu'elle coûtera? J'avais dit à la Chambre le 25 octobre, comme en fait foi le hantsard à la page 469, que le coût se situait entre 23 et 28 millions de dollars.

L'hon. Iona Campagnolo (ministre d'État (santé et sport amateur)): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit à plusieurs reprises au député de Lanark-Renfrew-Carleton que lorsque les contrats seraient finalement conclus je songerais à tous les déposer à la Chambre. Je pense en effet que la Chambre devrait être informée de certains des principes dont on s'est inspiré pour mener à bien cette entreprise. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux recueillent ensemble actuellement des recettes annuelles brutes de près de 900 millions de dollars grâce aux loteries. Sur ce montant, 200 millions seulement par an reviennent à Loto Canada, le reste allant aux loteries provinciales. Nous avons renoncé à 100 millions par an en cédant aux provinces—l'Ontario et le Québec—la loterie à un dollar.

A la question du député au sujet du reportage de Radio-Canada, je réponds que c'est complètement faux. On m'a demandé quel serait le coût final. Je ne puis communiquer au député qu'une partie de ce coût parce qu'on n'a pas fini d'adjuger le contrat. Pour le software et l'équipement connexe, nous avons prévu un paiement de 14 millions à l'origine. Nous avons convenu de payer entre 2 et 3 millions, et sur cette somme l'Ontario et le Québec paieront 1 million.

En ce qui concerne les autres contrats, comme je l'ai dit à la Chambre à maintes reprises, je les déposerai aussitôt que j'aurais tous les renseignements. Si je ne les ai pas encore, c'est que les négociations ne sont pas terminées. Et quant à la déclaration que le député a faite le 26 juin—j'ai ici les notes prises ce jour-là—il a demandé que la Chambre enjoigne la société de la Couronne qu'est Loto Canada de se retirer de

[M. Horner.]

toute entente avec la société General Instruments (Canada). Je puis dire que nous avons obtempéré à sa demande.

Des voix: Bravo!

M. Dick: Il aurait été bon, monsieur l'Orateur, qu'on s'y conforme à ce moment-là. Le gouvernement aurait ainsi épargné les quelque 23 ou 28 millions qu'il finira par perdre dans cette affaire. Cette affaire a coûté aux contribuables canadiens énormément d'argent.

Étant donné qu'à la réunion avec les ministres provinciaux, tenue à Toronto à la fin de septembre ou au début d'octobre et à laquelle madame le ministre responsable de Loto Canada était accompagnée du ministre de la Justice, alors ministre responsable des relations fédérales-provinciales, elle a déclaré que ce n'était là qu'un atout dans son jeu pour réserver au gouvernement une part du marché des loteries, je me demande si le premier ministre n'estime pas qu'une personne qui se contente d'un atout de 23 à 28 millions de dollars ne devrait pas être remplacée comme ministre à cause de son ineptie, de son gaspillage et de ses piètres talents de gestionnaire . . .

Une voix: C'est honteux!

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Dick: Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question supplémentaire.

Des voix: Asseyez-vous!

M. l'Orateur: Le député se rend sûrement compte que sa question prête à la discussion. Le député de Grey-Dufferin-Waterloo a la parole.

M. Dick: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député de Grey-Dufferin-Waterloo.

● (1432)

L'INDEMNISATION DES EMPLOYÉS MIS À PIED

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'ai aussi une question pour le ministre d'État (santé et sport amateur) au sujet de la nouvelle de Radio-Canada hier soir.

Le ministre sait que Radio-Canada a dit que plusieurs douzaines d'employés de Loto Select avaient été congédiés après que la décision eut été prise de mettre fin au programme, et que beaucoup n'avaient été embauchés que quelques jours ou quelques semaines avant que la décision ne fut prise. Un homme aurait reçu quelque \$10,000 pour mettre fin à son contrat, même s'il ne s'était jamais même présenté au travail.

Le ministre peut-il nous dire combien cela coûtera pour indemniser les employés qui ont été mis à pied après l'effondrement du projet et combien d'employés sont en cause ici?